# Géométrie descriptive

**UE 09**

**Enseignant(s) responsable de l'UE :** Christophe COUILLIEN

| | |
|---|---|
| **Année d'études** | Bloc 1 |
| **Acronyme** | AJU13GDE |
| **Nombre de crédits ECTS** | 5 (facteur de pondération) |
| **Volume horaire** | 60 h (Q1 30 / Q2 30) |
| **Période de l'année** | Quadrimestre 1 & 2 |
| **Niveau du cycle** | 1er cycle |
| **Cadre européen de certification** | Niveau 6 |
| **Caractère dans le programme** | Cours obligatoire dans le programme |
| **Langue(s) d'enseignement** | Français |
| **Coordonnées du service** | Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht |
| **Mode d'évaluation** | Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage |
| **UE prérequises** | Néant |
| **UE corequises** | Néant |

## Liste des activités d'apprentissage

| Activité d'apprentissage | Volume horaire | ECTS | Présence obligatoire |
|---|---|---|---|
| **AJ13PRO** Projections | 30 | 2 | NON |
| **AJ13PER** Perspective | 30 | 3 | NON |

## Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE01** HE. 1. élaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique
- **HE02** HE. 2. maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage
- **HE08** HE. 8. rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- **HE09** HE. 9. concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- **HE10** HE. 10. rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
- **HE11** HE. 11. concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés

## Autres connaissances ou compétences prérequises

### Projections

Compétences de base : précision, rigueur, soin, bonnes notions de géométrie.

### Perspective

Compétences de base : précision, rigueur, soin, bonnes notions de géométrie.

## Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

### Projections

**Objectifs**

Apprendre à dessiner et à représenter, manuellement, des éléments de projet d'architecture du paysage tout en exprimant graphiquement mieux leur volumétrie, avec les instruments et les techniques actuellement adéquates.

Parfaire la maîtrise du dessin technique et de ses instruments.

Donner aux étudiants les bases indispensables de notions issues de la géométrie descriptive.

Contribuer à améliorer la perception de l'espace tridimensionnel que peut avoir l'étudiant.

**Contenu**
Un cours de projections orthogonales de base (représentation d'un volume simple en trois vues, développements, types de droites et de plans, vraies grandeurs de segments ou de sections planes, rotations, rabattements + notions de perspectives axonométriques), avec nombreux exercices sur papier à la main et aux instruments.

### Perspective

**Objectifs**

Apprendre à dessiner et à représenter, manuellement, des éléments de projet d'architecture du paysage tout en exprimant graphiquement mieux leur volumétrie, avec les instruments et les techniques actuellement adéquates.

Parfaire la maîtrise du dessin technique et de ses instruments.

Donner aux étudiants les bases indispensables de notions issues de la géométrie descriptive.

Contribuer à améliorer la perception de l'espace tridimensionnel que peut avoir l'étudiant.

**Contenu**
Un cours de perspective "scientifique" exposant les méthodes de perspectives linéaires ou coniques (à points de fuite) de points, droites, polygones, polyèdres... et leurs applications à des volumes construits et à leurs abords (haies, arbres, allées, murets...), avec nombreux exercices sur papier à la main et aux instruments.

## Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

### Projections

Cours ex cathedra et exercices pratiques.

### Perspective

Cours ex cathedra et exercices pratiques.

## Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

### Projections

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Utiliser le matériel de dessin et appliquer les conventions et les méthodes de représentation de dessin d'architecture ou technique, pour communiquer graphiquement, par une approche bidimensionnelle ou

tridimensionnelle, tout ou partie de l'étude analytique, technique et/ou projectuelle d'un paysage ou d'un aménagement d'architecture des jardins et du paysage, ce conformément aux exigences du monde professionnel afférent ;

- Utiliser le dessin comme outil de réflexion spatiale ;

- Transposer avec précision en différentes vues bidimensionnelles des éléments de l'espace tridimensionnel, et ainsi en aiguiser sa perception ;

- Représenter avec précision par des illusions de perspectives (axonométriques) des éléments de l'espace tridimensionnel, et ainsi en parfaire sa perception.

### Perspective

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Utiliser le matériel de dessin et appliquer les conventions et les méthodes de représentation de dessin d'architecture ou technique, pour communiquer graphiquement, par une approche bidimensionnelle ou tridimensionnelle tout ou partie de l'étude analytique, technique et/ou projectuelle d'un paysage ou d'un aménagement d'architecture des jardins et du paysage, ce conformément aux exigences du monde professionnel afférent ;

- Utiliser le dessin comme outil de réflexion spatiale ;

- Représenter avec précision par des illusions de perspectives (coniques) des éléments de l'espace tridimensionnel, et ainsi en parfaire sa perception.

## Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

## Description des références et des supports complémentaires

| Description | Accès à la source | URL |
|---|---|---|
| **Perspective :** - Dessins au tableau noir ; extraits d'ouvrages ; exemples de réalisations personnelles ou issues de travaux antérieurs d'étudiants ou du monde professionnel. | — | — |
| **Projections :** - Dessins au tableau noir ; extraits d'ouvrages ; exemples de réalisations personnelles ou issues de travaux antérieurs d'étudiants ou du monde professionnel. | — | — |
| **Projections :** - Aubert J., Dessin d'architecture - à partir de la géométrie descriptive, Editions de La Villette, Paris, 2003. | — | — |
| **Projections :** - Brison C., Dessin scientifique, tome 1 - Projections orthogonales, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%201.pdf . | sur internet | Lien |
| **Projections :** - Verschraegen R., Dessin scientifique (volume 1), J. Van In, Lier, 1974, extraits. | sur le campus numérique | — |
| **Perspective :** de Coster L.E., La perspective, syllabus, Institut d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles, 1971, extraits. | — | — |
| **Perspective :** - Brison C., Dessin scientifique, tome 2 – Perspectives, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%202.pdf . | sur internet | Lien |
| **Projections :** - Verschraegen R., Dessin scientifique (volumes 2 & 3), J. Van In, Lier, 1974, extraits. | — | — |
| **Projections :** - Brison C., Dessin scientifique, tome 4 – Constructions géométriques, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, | sur internet | Lien |

| | | |
|---|---|---|
| http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%204.pdf . | | |
| **Perspective :** - Verschraegen R., Dessin scientifique (volume 3), J. Van In, Lier, 1974, pp. 117-126. | — | — |
| **Perspective :** - Brison C., Dessin scientifique, tome 4 – Constructions géométriques, syllabus, E.S.A. Saint-Luc, Bruxelles. En ligne, http://users.skynet.be/fb000749/Notes/TOME%204.pdf . | sur internet | Lien |

## Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

**Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.**

**Méthode d'intégration :**

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

### Janvier

**Projections — méthode d'intégration : 50 %**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Évaluation continue | 20 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier : cette activité, annuelle, n'a un examen de première session que durant la session de mai-juin.

**- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :**
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, cinq (deux au 1er quadrimestre, trois au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe – et chacun de ces 5 exercices remis sera évalué par une cote sur 10 points, pour une cote globale de l'évaluation continue sur 50 points.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre.
Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

En cas de "code orange" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Projections se feront en présentiel comme en "code vert".

En cas de "code rouge" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Projections se feront à distance, en visioconférence, mais les travaux devront être déposés à la Haute Ecole – soit à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué, soit au secrétariat de la section AJP.

**- Retards :**
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice

concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

**- Absences :**
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études.

| **Perspective — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
|---|---|---|---|
| Évaluation continue | 13 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier : cette activité, annuelle, n'a un examen de première session que durant la session de mai-juin.

**- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :**
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, cinq (deux au 1er quadrimestre, trois au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe ; un sixième exercice sera à remettre le jour de l'examen de première session de juin. De ces 6 exercices remis, 3 seront évalués par une cote sur 10 points, 2 autres le seront sur 15, puis le dernier le sera sur 20 – le tout donc pour une cote globale de l'évaluation continue sur 80 points.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

En cas de "code orange" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Perspective se feront en présentiel comme en "code vert".

En cas de "code rouge" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Perspective se feront à distance, en visioconférence, mais les travaux devront être déposés à la Haute Ecole – soit à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué, soit au secrétariat de la section AJP.

**- Retards :**
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

**- Absences :**
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études.

| Janvier bis | | | |
|---|---|---|---|
| **Projections — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
| Évaluation continue | 20 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |
| Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; comme il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier, il n'y a pas non plus d'examen de récupération "janvier bis" en session de mai-juin.<br><br>Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre ; l'évaluation continue de l'année peut toutefois être rehaussée grâce aux exercices d'évaluation continue du 2ème quadrimestre.<br><br>Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue. | | | |
| **Perspective — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
| Évaluation continue | 13 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |
| Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après) ; comme il n'y a pas d'examen pour cette activité en session de janvier, il n'y a pas non plus d'examen de récupération "janvier bis" en session de mai-juin.<br><br>Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre ; l'évaluation continue de l'année peut toutefois être rehaussée grâce aux exercices d'évaluation continue du 2ème quadrimestre.<br><br>Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue. | | | |
| **Juin** | | | |
| **Projections — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
| Évaluation continue | 30 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |
| Examen écrit | 50 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |
| Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).<br><br>Au terme de la 1ère session, l'évaluation continue comptera pour 50% de l'évaluation globale de l'activité d'apprentissage, et l'examen écrit (travail à réaliser seulement pendant l'examen : résolution d'un exercice sous forme d'une épure) comptera pour les 50 autres %. L'évaluation continue de l'année est non remédiable, que ce soit d'un quadrimestre à l'autre ou d'une session à l'autre. En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue sera maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, le nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : résolution d'un exercice sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.<br><br>Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).<br><br>La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en juin = évaluation continue rapportée sur 50 + examen rapporté sur 50) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité. | | | |

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

**- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :**
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, cinq (deux au 1er quadrimestre, trois au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe – et chacun de ces 5 exercices remis sera évalué par une cote sur 10 points, pour une cote globale de l'évaluation continue sur 50 points.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

En cas de "code orange" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Projections se feront en présentiel comme en "code vert".

En cas de "code rouge" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Projections se feront à distance, en visioconférence, mais les travaux devront être déposés à la Haute Ecole – soit à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué, soit au secrétariat de la section AJP.

**- Retards :**
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

**- Absences :**
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Projections fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

| **Perspective — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
|---|---|---|---|
| Évaluation continue | 37 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |
| Examen écrit | 50 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

Au terme de la 1ère session, l'évaluation continue comptera pour 50% de l'évaluation globale de l'activité d'apprentissage, et l'examen écrit (travail à réaliser seulement pendant l'examen : mise en perspective d'un plan, sous forme d'une épure) comptera pour les 50 autres %. L'évaluation continue de l'année est non remédiable, que ce soit d'un quadrimestre à l'autre ou d'une session à l'autre. En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue sera maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, un seul nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : mise en perspective d'un plan, sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en juin = évaluation continue rapportée sur 50 + examen rapporté sur 50) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

**- Calendrier et nombre des travaux d'évaluation continue :**
Plusieurs exercices seront réalisés en classe pendant les séances de cours ; parmi ces exercices, cinq (deux au 1er quadrimestre, trois au 2ème) seront à remettre à l'enseignant à une date fixée après concertation avec les étudiants et qui sera celle de la 1ère ou de la 2ème séance de cours suivant celle où l'exercice concerné aura été réalisé en classe ; un sixième exercice sera à remettre le jour de l'examen de première session de juin. De ces 6 exercices remis, 3 seront évalués par une cote sur 10 points, 2 autres le seront sur 15, puis le dernier le sera sur 20 – le tout donc pour une cote globale de l'évaluation continue sur 80 points.

Les exercices du premier quadrimestre ne sont pas remédiables durant le deuxième quadrimestre.

Le cas échéant, si une bonne raison le motive, la date de remise de chaque exercice pourra, en concertation avec les étudiants, être éventuellement postposée.

En cas d'absence de l'enseignant le jour fixé pour la remise d'un travail, ce dernier devra être remis à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué ou, à défaut, déposé au secrétariat de la section AJP.

En cas de "code orange" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Perspective se feront en présentiel comme en "code vert".

En cas de "code rouge" pendant le quadrimestre pour cause d'épidémie ou de tout autre événement grave le justifiant, les activités de Perspective se feront à distance, en visioconférence, mais les travaux devront être déposés à la Haute Ecole – soit à un enseignant de la section dont le nom aura été communiqué, soit au secrétariat de la section AJP.

**- Retards :**
Tout exercice rendu à une date ultérieure à celle fixée pour sa remise sera considéré en retard, et tout exercice remis en retard sans motif valablement justifié (à l'appréciation de l'enseignant et/ou de la Direction) sera sanctionné par une cote de zéro. Si le retard est par contre valablement justifié, l'évaluation de l'exercice concerné se fera comme s'il avait été remis dans les délais impartis.

**- Absences :**
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l’étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d’apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Perspective fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

| Août | | | |
|---|---|---|---|
| **Projections — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
| Évaluation continue | 40 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |
| Examen écrit | 60 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue - non remédiable - est maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, le nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : résolution d'un exercice sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en août/septembre = évaluation continue rapportée sur 40 + examen rapporté sur 60) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

**- Absences :**
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Projections fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.

| **Perspective — méthode d'intégration : 50 %** | | | |
|---|---|---|---|
| Évaluation continue | 40 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |
| Examen écrit | 60 % | Type de questions : L'examen consiste en un travail à remettre le jour de l'examen | Examen à livre : Livre fermé |

Cette activité est remédiable pour sa partie en examen, lors de la 2ème session, mais pas pour son évaluation continue (voir ci-après).

En cas de 2ème session, la note de l'évaluation continue - non remédiable - sera maintenue et reportée, mais ne comptera plus que pour 40% de la cote globale de l'activité d'apprentissage, un seul nouvel examen écrit (également travail à réaliser seulement pendant l'examen : mise en perspective d'un plan, sous forme d'une épure) comptant désormais pour les 60% restants.

Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, d'autres sites internet ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen ; les étudiants pourront toutefois être autorisés à consulter les travaux d'évaluation continue que l'enseignant aura corrigé durant l'année (à condition qu'aucune partie d'énoncé ni de notes théoriques ne s'y trouvent).

La note globale de l'évaluation de l'A.A. (en août/septembre = évaluation continue rapportée sur 40 + examen

rapporté sur 60) sera ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité.

Justification de la non-remédiabilité de l'évaluation continue : Le report de note de l'évaluation continue, dans sa forme non remédiable, a pour objectif de pousser les étudiants à un travail annuel régulier, beaucoup plus constructif dans l'apprentissage, plutôt que d'amener de plus en plus d'étudiants à négliger ce travail progressif en misant tout sur un seul travail de remplacement "estival" entre les deux sessions – le tout sachant que l'examen est aussi là pour contrebalancer l'évaluation continue.

**- Absences :**
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère. Précision est toutefois ici apportée, en supplément audit Règlement, que la non-présentation durant une session d'examens de l'examen de Perspective fera porter sur l'ensemble de l'UE la mention du relevé de notes afférente à cette non-présentation.